

**COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 FEVRIER 2011**

L'an deux mille onze et le vingt cinq février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.

Date de convocation: le 18 février 2011
 Nombre de conseillers en exercices: 19

Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre de voix : 18

- **Etaient présents** : Agnès CONSTANT, **Maire**,

DARMANIN Jean Luc, CLAPAREDE Christian, GIBERT Monique, GALVEZ Fabienne, FABRE Jean, **Adjoins**,
 TANGUY Michel, DONOT Michèle, ALANDETE Francis, SOUYRIS Pascal, LUCAT Thierry, GOMBERT Bernard, SOULIER Sébastien,
Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Etaient absents excusés** : MOSSMANN François, PIERRON Sylvette, PRIEUR Marie Philippe, GAZAGNES Jacques, LAVAUX Patrice.

- **Etaient absents** : AUGIER Romain

- **Absents ayant donné une procuration** :

MOSSMANN François à FABRE Jean
 PIERRON Sylvette à GALVEZ Fabienne
 PRIEUR Marie Philippe à CONSTANT Agnès
 GAZAGNES Jacques à GIBERT Monique
 LAVAUX Patrice à DARMANIN Jean Luc

- **Secrétaire de séance** : GALVEZ Fabienne

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

2011-10 - 8-04 : Projet de création d'un boulodrome :

En 2010, la Protection Maternelle Infantile, institution de contrôle des activités de l'ALAE, de l'ALSH et de la cantine scolaire exigeait la séparation physique des locaux périscolaires et du boulodrome, dans le but de modifier le revêtement de la partie périscolaire pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Si cette séparation physique devait être réalisée sur le site actuel, le boulodrome serait amputé de la moitié de sa surface, rendant impossible la pratique de la pétanque.

Compte tenu de l'engagement de la Joyeuse Pétanque dans le vie associative et sportive locale, l'implication des adhérents, de plus en plus nombreux, dans la vie du club et de l'école de Pétanque, Madame le Maire propose de réaliser un nouveau boulodrome et de l'implanter au coeur du futur « espace Cabanis », le centre de loisirs pourra alors disposer de l'intégralité de la surface de l'ancien boulodrome pour assurer ses activités.

Le montant estimatif du projet s'élève à 126 430,00€ HT réparti ainsi :

Surface de jeux	46 730,00€.....	36%
Eclairage (130 lux).....	30 100,00€	24%
Cloture	9 600,00€	8%
Club house de 40m ²	40 000,00€	32%
Total	126 430,00€ HT	100%

Le Plan de financement sollicité est le suivant :

Conseil Général	21%	26 134,00€
Conseil Régional	20%	25 286,00€
CNDS.....	18,70%.....	23 724,00€
Hérault Energies	8,70%	11 000,00€
Fédération Française de Pétanque... ..	11,60%	15 000,00€
Autofinancement	20%	25 286,00€
Total	100%	126 430,00€

Mairie de Saint-Pargoire

Place de l'Hôtel de Ville - 34230 Saint-Pargoire

Tél. : 04 67 98 70 01 - Fax : 04 67 98 79 28 - Courriel : mairie-saintpargoire@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la réalisation du programme.
- De solliciter les aides financières auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, du CNDS, d'Hérault Energies et de la Fédération Française de Pétanque.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

L'an deux mille onze et le vingt cinq février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.

Date de convocation: le 18 février 2011
Nombre de conseillers en exercice: 19

Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de voix : 18

- Etaient présents : Agnès CONSTANT, **Maire,**

DARMANIN Jean Luc, CLAPAREDE Christian, GIBERT Monique, GALVEZ Fabienne, FABRE Jean, **Adjoints,**
TANGUY Michel, DONOT Michèle, ALANDETE Francis, SOUYRIS Pascal, LUCAT Thierry, GOMBERT Bernard, SOULIER Sébastien,
Conseillers ;
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Etaient absents excusés : MOSSMANN François, PIERRON Sylvette, PRIEUR Marie Philippe, GAZAGNES Jacques, LAVAUX Patrice.

- Etaient absents : AUGIER Romain

- Absents ayant donné une procuration :

MOSSMANN François à FABRE Jean
PIERRON Sylvette à GALVEZ Fabienne
PRIEUR Marie Philippe à CONSTANT Agnès
GAZAGNES Jacques à GIBERT Monique
LAVAUX Patrice à DARMANIN Jean Luc

- Secrétaire de séance : GALVEZ Fabienne

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

2011-11 - 8-05 : Projet d'extension de l'école maternelle Jean Jaurès :

L'école maternelle Jean Jaurès compte aujourd'hui quatre classes comptant cent élèves. Les prévisions pour la rentrée 2011/2012 démontrent que les effectifs seront compris entre 130 et 150 élèves. Devant cette augmentation significative du nombre d'élèves, Madame le Maire propose de créer un nouvel espace pédagogique évolutif. Cet espace vise à agrandir la salle de motricité existante, ce qui facilitera l'organisation et la coexistence des temps d'activité et de sieste au sein de l'école. D'autre part, la commune sera capable d'accueillir immédiatement une nouvelle classe si l'Etat souhaitait créer un nouveau poste de professeur des écoles. Les travaux permettront également de rendre l'établissement compatible avec les exigences d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le montant estimatif de l'opération est évalué à 205 525,45€ répartis ainsi :

Travaux	188 305,00€
Honoraires et divers	16 947,45€
Total	205 525,45€ HT

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Conseil Général.....	29%.....	59 602,38€
Etat.....	31%.....	64 618,40€
(80% du montant subventionnable)		
Autofinancement.....	40%	82 210,18€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la réalisation du programme.
- De solliciter les aides financières auprès du Conseil Général, de l'Etat.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

2011-12 - 7-02 : Adhésion à l'association des communes forestières de l'Hérault :

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de l'Hérault pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Mairie de Saint-Pargoire
Place de l'Hôtel de Ville - 34230 Saint-Pargoire
Tél. : 04 67 98 70 01 - Fax : 04 67 98 79 28 - Courriel : mairie-saintpargoire@wanadoo.fr

- De renouveler l'adhésion.

2011-13 - 7-03 : Mission de l'association des villages circulaires :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de l'association des villages Circulaires du Languedoc Roussillon en réaffirmant ses statuts :

« un projet culturel qui, sous le nom de Circulades vise la conservation, la mise en valeur et la promotion touristique des villages médiévaux à plan circulaire du Languedoc. La conservation comprend la restauration, la préservation et l'entretien de ces villages pour maintenir leur identité. La mise en valeur et la promotion touristique s'envisagent sur l'histoire de ces villages, la recherche d'itinéraires de parcours touristiques, agréés par l'association, et l'installation d'une signalétique adéquate. Le label de l'association ne sera accordé qu'en fonction de l'effort de chaque commune concernée, membre de l'association, pour l'embellissement du site (pavages des rues, réseaux souterrains, restauration des façades, fleurissement etc...) »

A ce titre, Madame le Maire sollicite un soutien financier particulier auprès du Conseil Général de l'Hérault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaffirmer les statuts de l'association des villages circulaires
- d'approuver un soutien financier particulier auprès du Conseil Général de l'Hérault
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

2011-14 - 7-04 : Subvention à la Calandreta :

Madame le Maire après avoir rappelé aux membres du Conseil Municipal les missions et objectifs de la Calandreta, l'informe que trois élèves de Saint-Pargoire y sont scolarisés cette année.

Conformément aux années précédentes, Madame le Maire propose d'allouer une aide financière de 75,00€ par élève soit 225,00€ pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 225,00€ à la Calandreta.

2011-15 - 7-05 : Subvention à l'association « Les restaurants du coeur » :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que seize Saint-Pargoriens bénéficient des services de l'association « les restaurants du Coeur », Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 1600,00€ à cette association .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 1600,00€ à l'association « les restaurants du coeur ».

2011-16 - 9-02 : Motion relative à la perte d'autonomie :

Madame le Maire propose au vote du Conseil Municipal la motion suivante :

« Le Conseil Municipal réuni le 25 février 2011 manifeste sa grande inquiétude devant l'évolution de la prise en charge de la perte d'autonomie contenue dans le projet du Gouvernement et préconisée dans un rapport de la Commission des Affaires Sociales publié le 23 juin 2010, et les dernières déclarations du Président de la République ne viennent en rien calmer ces inquiétudes.

Le nombre de personnes en perte d'autonomie va augmenter dans les années qui viennent. Les besoins vont croître. La société est donc confronté à un enjeu majeur.

Permettre à chacun de vivre dignement jusqu'à la fin de sa vie

Déjà, le désengagement financier de l'Etat contraint de nombreuses collectivités et oblige les départements à prendre des mesures de restrictions, entraînant une dégradation dans les services rendus aux personnes âgées.

Par contre, les projets du gouvernement visent à faire la part belle aux assurances privées pour pallier la baisse des financements solidaires et mettre davantage à contribution les retraités et les familles dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

Dans l'intérêt des administrés de notre collectivité, nous dénonçons cette perspective et demandons au Gouvernement de garantir un financement solidaire pour faire face « aux aléas de la vie, de la naissance à la mort ».

Nous demandons à l'Etat de prendre ses responsabilités. En effet, le nombre croissant de personnes en perte d'autonomie est un enjeu de société.

*Mairie de Saint-Pargoire
Place de l'Hôtel de Ville - 34230 Saint-Pargoire
Tél. : 04 67 98 70 01 - Fax : 04 67 98 79 28 - Courriel : mairie-saintpargoire@wanadoo.fr*

Considérant que la personne âgée en perte d'autonomie est une citoyenne à part entière, il faut lui permettre d'avoir une existence sociale jusqu'au bout. Le reste à charge à domicile comme un établissement n'est plus supportable par l'usager et/ou par la famille.

C'est pourquoi, nous préconisons que la prise en charge des problèmes liés au vieillissement passe prioritairement par une gestion collective dans le cadre de la Sécurité Sociale et que son financement soit assuré par un prélèvement sur tous les revenus et sur la valeur ajoutée des entreprises et les revenus du capital avec un engagement de l'Etat. C'est un gage de qualité et d'équité dans les réponses apportées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

° De soutenir la motion « Pour une réponse collective et solidaire à la perte d'autonomie ».

2011-17 - 9-03 : Motion relative à la création d'une classe à l'école maternelle :

Madame le Maire rappelle au Conseil les informations démographiques connues relatives à la fréquentation des établissements scolaires pour les années à venir et notamment pour la rentrée 2011/2012 qui impactera significativement les effectifs de l'école Maternelle Jean Jaurès puisque le nombre des élèves scolarisés passera de 100 à 150. Cette augmentation prévisible, dans la mesure où 48 naissances ont été enregistrées sur la commune en 2008, et connue des services de l'Etat, rendra particulièrement difficile le maintien de la qualité de l'enseignement offert aux élèves de maternelle en raison d'une surpopulation des classes, en moyenne 37,50 élèves par classe. Ce nombre aura nécessairement des conséquences sur le bien être des élèves, sur l'acquisition des connaissances nécessaires à la poursuite de leur cursus scolaire et plus grave sur leur sécurité. Devant ce risque de dégradation de ce service public fondamental, Madame le Maire souhaite interpeller les services de l'Etat sur la nécessité et la légitimité de créer un nouveau poste de professeur des écoles.

En effet, depuis 2008, la commune de Saint-Pargoire a largement affiché sa volonté d'offrir un service public pédagogique de qualité en intégrant les établissements scolaires et périscolaires dans cette démarche. Ainsi depuis 2008, la commune a modernisé et agrandi les locaux de l'ALAE et de la cantine scolaire, entièrement réhabilité et agrandi l'école primaire Jules Ferry, pilier du dispositif de scolarité obligatoire afin qu'elle soit en mesure d'accueillir tous les élèves de la commune et des communes voisines dépourvues d'école, malgré le boom démographique du territoire en créant 8 espaces pédagogiques. L'école maternelle dispose aujourd'hui de quatre classes rénovées, chacune d'entre elle dispose d'une ATSEM, d'une connexion internet, de sanitaires et des équipements nécessaires et adaptés afin que les élèves puissent bénéficier d'un apprentissage de qualité, gage de leur réussite scolaire.

Par délibération du 25 février 2011, le Conseil Municipal s'est engagé à l'unanimité à agrandir les locaux de l'école maternelle dans le but de créer un nouvel espace pédagogique de 70m² afin d'accueillir plus d'élèves sans pour autant dégrader les conditions d'enseignement.

Saint-Pargoire s'est engagé avec détermination dans cette stratégie d'amélioration et de modernisation des équipements scolaires, en finançant en partenariat avec l'Etat et le Conseil Général ces lourds investissements. Aussi devant cette remise en question de cette stratégie traditionnelle de la commune et forte des preuves de soutien de la commune envers l'Etat dans sa mission régalienne et sociale éducative, Madame le Maire sollicite solennellement la création d'un poste de professeur des écoles affecté à l'école maternelle Jean Jaurès pour garantir la qualité de l'enseignement à Saint-Pargoire quel que soit l'âge des élèves, quelle que soit la capacité financière de leurs parents, quelle que soit leur confession, conformément aux principes d'égalité et de liberté des usagers, de laïcité et de gratuité de l'enseignement primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

° de soutenir la démarche de Madame le Maire et de demander solennellement la création d'un poste de professeur des écoles affecté à l'école maternelle Jean Jaurès pour garantir la qualité de l'enseignement.

2011-18 - 2-02 : Périmètre PUP :

Vu les articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'Urbanisme.

Afin de permettre une meilleure gestion des terrains classés en zone INA dont le règlement ne permet la construction d'habitation que dans le cadre d'une ZAC, d'un PAE ou d'un Permis d'Aménager et préserver la commune des investissements rendus nécessaires par un éventuel projet d'aménagement en faisant financer les équipements publics par les lotisseurs et aménageurs, Madame le Maire propose d'intégrer l'ensemble des parcelles INA au périmètre du PUP.

Les parcelles intégrées au périmètre sont indiquées sur le plan joint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

° d'intégrer les parcelles présentées au périmètre PUP.

2011-19 - 3-01 : Protection Juridique d'une bannière :

*Mairie de Saint-Pargoire
Place de l'Hôtel de Ville - 34230 Saint-Pargoire
Tél. : 04 67 98 70 01 - Fax : 04 67 98 79 28 - Courriel : mairie-saintpargoire@wanadoo.fr*

Madame le Maire rappelle au Conseil que conformément à la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, les meubles et immeubles présentant un intérêt public ou suffisant du point de vue de l'histoire ou de l'art peuvent bénéficier d'une protection juridique spécifique. Ainsi une collectivité peut déposer une demande de protection auprès de la direction régional des affaires culturelles.

Considérant que la Commune de Saint-Pargoire vient d'acquérir une bannière richement illustrée et marquée « Don de S.M. l'Empereur à la société militaire de secours mutuels de Saint Pargoire Hérault 1870 ».

Madame le Maire propose au Conseil de demander son classement au titre des monuments historiques ou son inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ° D'autoriser Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la protection juridique de la bannière auprès de la DRAC

2011-20 - 3-01 : Cession d'une parcelle à la Zone Emile Carles :

La commune est propriétaire du terrain cadastré BD 225, d'une surface de 3510m², situé au coeur de la ZAE Emile Carles. Saisie d'une demande d'un éventuel acquéreur, Madame le Maire propose de céder la troisième et dernière parcelle et de fixer le prix de cession à 60,00€ le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° De fixer le prix de vente à 60,00€/ m².
- ° D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la cession de ce lot.
- ° D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession.

2011-21 - 8-06 : Dénomination des voies la Zone Emile Carles :

Madame le Maire propose d'attribuer les noms suivants aux voies nouvelles existantes de la Zone Emile Carles (plan en annexe) :

- 1) Chemin du Pont de Miusse
- 2) Impasse du Serment d'Assas
- 3) Passage du Gour des Pezouls
- 4) Impasse de la Chapelle
- 5) Impasse de Bel Air

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° D'accepter la dénomination des voies présentées.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe le Conseil et l'audience que le bureau de poste sera fermé du 28 février 2011 au 2 mars 2011 pour permettre l'installation du Distributeur Automatique de Billets.

Madame GIBERT présente le projet de réhabilitation de la Résidence Montplaisir au Conseil et dresse un bilan des dernières réunions du CCAS relatives au règlement de fonctionnement de l'établissement et au contrat de séjour.

Madame le Maire dresse un bilan des réunions publiques relatives au diagnostic Petite Enfance et aux obligations de débroussaillage.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a demandé un entretien avec le directeur du SDIS en présence du 1er Adjoint et du chef de centre afin d'évoquer le projet d'extension de la Caserne et les conséquences de la départementalisation.

Monsieur DARMANIN présente le bilan de l'opération de déplantation de certains arbres à la ZAC les Hauts de Miliac.

Saisie d'une question relative au non respect de l'interdiction de stationner rue des écoles, Madame le Maire rappelle que la sécurité et la propreté sont les deux objectifs prioritaires de la municipalité. Néanmoins les coûts nécessaires au développement de services efficaces en la matière sont importants par conséquent les investissements seront opérés successivement. A ce jour, la priorité a été donnée au Pôle Propreté qui sera totalement opérationnel cette année, aussi la création d'un poste de policier municipal à plein temps afin d'assurer la continuité du service de police municipale interviendra ultérieurement.

La séance est levée à 20h21.

Mairie de Saint-Pargoire
Place de l'Hôtel de Ville - 34230 Saint-Pargoire
Tél. : 04 67 98 70 01 - Fax : 04 67 98 79 28 - Courriel : mairie-saintpargoire@wanadoo.fr